

Lettre électronique

Catherine MORIN-DESAILLY

*Sénatrice de la Seine-Maritime
Conseillère régionale de Normandie*



L'actualité du Sénat et des territoires Printemps 2024

Chères collègues, Chers collègues, Chères amies, Chers amis,

Après les élections européennes, le Président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale. Bien que le Sénat assure constitutionnellement la permanence de la représentation nationale, cette décision n'est pas sans conséquences sur nos travaux en cours.

En effet, le Sénat ne siègera pas durant toute la dissolution et les questions d'actualité au gouvernement n'auront pas lieu. Les travaux des commissions permanentes et des commissions d'enquête se poursuivent néanmoins.

Pour ma part, je continue mon travail au sein de la commission de la culture et de la commission d'enquête sur les politiques publiques face aux opérations d'ingérences étrangères et je reste bien évidemment à votre écoute pendant cette période.

En vous souhaitant bonne lecture,

Bien chaleureusement,

Célébration du 80ème anniversaire du Débarquement en Normandie

Le 6 juin dernier, avec plusieurs collègues sénateurs dont le Président du Sénat Gérard Larcher mais également aux côtés du Président de la Région Normandie, Hervé Morin, j'ai assisté aux célébrations du 80ème anniversaire du Débarquement sur la plage d'Omaha Beach à Saint-Laurent-sur-mer.

J'ai été particulièrement émue par la présence, face à des enfants normands, des vétérans à qui nous devons une reconnaissance éternelle, alors que leur âge avancé fait que la transmission direct va bientôt faire place à l'Histoire.

Ensemble, oeuvrons pour qu'ils ne soient jamais oubliés et que les jeunes générations continuent d'honorer leur sacrifice pour notre liberté. Le contexte politique actuel appelle en effet à poursuivre et renforcer notre travail pour le devoir de mémoire.

À l'occasion des célébrations qui ont eu lieu dans toute la Normandie, **la Région a remis en avant le projet d'inscription du Débarquement des "Plages du Débarquement", Normandie 1944" à l'UNESCO.**

Les plages du Débarquement représentent un patrimoine paysager exceptionnel mais portent aussi la mémoire du combat mené pour la libération de la Normandie, de la France puis de l'Europe. Leur inscription à la liste du patrimoine mondial marquerait la reconnaissance du sacrifice qui a été consenti pour cet idéal de liberté et de paix.

Notre dossier rentre dans sa seconde et dernière phase et va être présenté en janvier prochain au comité mondial de l'UNESCO.

Je vous invite à soutenir notre candidature :

<https://www.normandie.fr/soutenez-la-candidature-des-plages-au-patrimoine-mondial>



Textes examinés par le Sénat

Adoption du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique



Avec mes collègues Loïc Hervé (UC) et Patrick Chaize (LR), rapporteurs de cette commission spéciale que je remercie pour leur travail exceptionnel, nous avons tenu en particulier à introduire **deux articles relatifs à la souveraineté numérique et la protection de nos données, notamment dans le domaine de la santé.**

Le 10 mai 2023, le Gouvernement déposait devant le Parlement le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique. Résultant d'un chemin ardu, la **Commission mixte paritaire que je présidais pour ce texte est parvenue à un accord.**

Le projet de loi initial comportait 36 articles et ne devait être qu'une simple **adaptation du droit européen en droit français** ; mais face à l'importance de cette thématique, mes collègues et moi avons ajouté des dispositions pour avancer sur la régulation numérique.

Le texte adopté comporte dès lors une **pluralité de thèmes techniques, nés de très nombreuses initiatives émanant tant du Sénat que de l'Assemblée nationale.** Le Gouvernement a quant à lui ajouté un important **volet sur la protection des mineurs face à l'industrie pornographique** ainsi qu'un début de **régulation des jeux à objets numériques.**

Adopté le 02 avril dernier en Commission mixte paritaire, ce texte prévoit notamment :

- d'imposer aux plateformes proposant des vidéos pornographiques de **mettre en place des systèmes de vérification d'âge pour empêcher l'accès des mineurs à leurs contenus,**
- de renforcer la **formation des élèves au numérique** et à ses enjeux,
- de conforter le dispositif créant une nouvelle **peine complémentaire de « bannissement numérique »** pour les personnes reconnues coupables, notamment, de harcèlement ou de corruption de mineur.

Malgré les lois extraterritoriales, la migration des données de Microsoft vers une solution souveraine tarde à venir. Il est évident de vouloir de nos données qu'elles ne soient pas confiées à n'importe quelle entreprise, et d'**instaurer une doctrine et une transparence du Gouvernement** semblait primordial. Une **industrie européenne de l'informatique** se dessine par ailleurs comme une nécessité pour répondre aux exigences du Règlement Général de Protection des Données.

Les articles 10bis A et 10 bis B du texte adopté **protègent ainsi les données les plus sensibles des citoyens**, notamment leurs données de santé, face aux législations extraterritoriales pour les administrations de l'État, ses opérateurs, ses groupements d'intérêt public, y compris le Health Data Hub, qui ont recours à des prestations de services d'informatique en nuage (cloud).

A l'issue de l'adoption de cette loi, **trois défis nous sont confiés en matière de numérique : se saisir très en amont des textes européens, mettre en œuvre de manière concrète les dispositions de cette loi**, et enfin continuer sur la lancée européenne d'œuvrer pour une **véritable régulation du numérique.** Les textes à venir sur l'intelligence artificielle et la cybersécurité nous appellent à continuer de lutter sans relâche, chose que je fais depuis des années.



Les membres de la Commission mixte parlementaire que j'ai présidé sur le projet de loi SREN

Budget 2024 : Suites données à la coupe de 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par Bruno Le Maire

Suite à une révision de la croissance prévue par le gouvernement en 2024, passant de 1.4 à 1.1%, le ministre de l'économie et des finances a affirmé la nécessité de réaliser 10 milliards d'économies supplémentaires dès cette année.

Le gouvernement a annoncé que ces coupes budgétaires ne donneraient pas lieu à un projet de loi de finances rectificatif alors que ces mesures n'étaient pas prévues dans le projet de loi de finances voté en décembre.

Nombre de sénateurs, dont je fais partie, le déplorent, d'autant que nous avons formulé, lors de l'examen de la loi de finances de 2024 des **propositions d'économies et des recherches de marges de manoeuvre**, dont l'intégration du produit issu d'une lutte renforcée contre la fraude fiscale.



Les sénateurs se mobilisent en effet pour **lutter contre l'évasion fiscale** qui coûte chaque année entre 80 et 120 milliards d'euros aux finances publiques.

Dans un objectif d'augmentation des recettes de l'État, j'ai donc cosigné la **proposition de loi de notre collègue Nathalie Goulet (UC), dont c'est le cheval de bataille depuis de nombreuses années, visant à mettre fin aux pratiques d'arbitrage de dividendes**, technique d'optimisation fiscale très utilisée par les actionnaires et banques françaises.

Cosignature de la proposition de loi visant à permettre l'élection du maire d'une commune nouvelle en cas de conseil municipal incomplet



Les communes nouvelles créées depuis le dernier renouvellement municipal de 2020 connaissent de grandes difficultés lorsqu'elles sont confrontées à une vacance de maire.

En effet, le code général des collectivités territoriales dispose que **pour l'élection d'un nouveau maire, le conseil municipal doit être complet, ce qui par définition ne l'est pas dans un tel cas de figure.** Les communes nouvelles de plus de 1000 habitants ne peuvent pas inclure dans le conseil municipal, le suivant de liste, puisque son conseil est composé des conseillers municipaux des communes fusionnées. Les communes nouvelles de moins de 1000 habitants n'ont par ailleurs pas de liste.

Dans une telle situation de vacance de maire, par démission ou par décès par exemple, le **renouvellement est donc obligatoire**, même si la fusion des communes est très récente.

Pour éviter que le projet municipal ne s'en trouve bouleversé ou que les conseillers municipaux engagés dans la fusion des communes ne soient évincés, mes collègues sénateurs Annick BILLON, Bruno RETAILLEAU, Françoise GATEL ont déposé une **proposition de loi visant à permettre l'élection du maire d'une commune nouvelle en cas de conseil municipal incomplet**, que j'ai cosignée.

Ce texte permettrait d'**étendre la dérogation prévue à l'article L.2113-8-1 du code général des collectivités territoriales** qui permet l'élection du maire en cas de conseil municipal incomplet.

Il devrait être discuté prochainement, à la reprise des débats dans l'hémicycle.

Cosignature de la proposition de loi visant à réduire le nombre de conseillers municipaux dans les petites communes

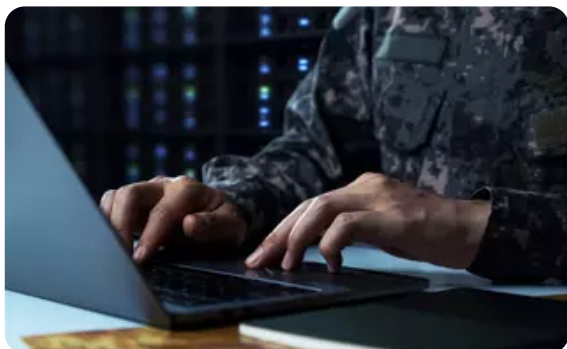


Face à l'augmentation des **communes dans lesquelles aucune liste électorale ne se présente** pendant les élections municipales, mon collègue François Bonneau a déposé une **proposition de loi visant à réduire le nombre de conseillers municipaux dans les petites communes.**

Elle prévoit de **diminuer le nombre de conseillers municipaux de 7 à 5 pour les communes de moins de 100 habitants et de 11 à 7 pour les communes**

de 100 à 500 habitants. Convaincue que cette mesure peut renforcer la démocratie locale, j'ai décidé de cosigner ce texte. Il devrait être discuté prochainement, à la reprise des débats dans l'hémicycle.

Travaux parlementaires sur la question des ingérences étrangères



Le 22 mai, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France. Cette proposition de loi qui avait été déposée par le député Sacha Houlié (Renaissance) afin de contrer une menace aujourd'hui très importante, a été rendue plus opératoire par le Sénat. Notre collègue Agnès Canayer, sénatrice de la Seine-Maritime, en été rapporteure.

Un répertoire numérique propre aux activités d'ingérence étrangère sera créé et placé sous le contrôle de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) dont les missions et prérogatives vont être renforcées. Le régime de déclaration aux "laboratoires d'idées", dits think tanks, a également été précisé.

Cette loi va dans le bon sens mais **le travail parlementaire** sur l'appréhension de la question des ingérences étrangères dans la politique française et européenne **doit être plus large, tant la menace qui pèse sur nos démocraties est protéiforme.**

Je ne cesse de rappeler ces enjeux majeurs depuis mes travaux sur la question de la gouvernance et régulation d'internet et l'ai fait à nouveau lors de mon **intervention en séance le 22 mai dernier en explication de vote :**



D'ailleurs **au Sénat, une commission d'enquête sur les politiques publiques face aux opérations d'ingérences étrangères,** dont je suis membre, a été créée dans le cadre du droit de tirage du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain (SER). Elle mobilise des sénateurs de l'ensemble des groupes politiques.

La commission poursuit actuellement ses travaux. Le bilan que nous dresserons et les recommandations que nous formulerons seront très utiles dans un **contexte d'intensification des tentatives de manipulation et de propagande étrangère et de guerre hybride.**

Mes autres travaux et interventions

Nomination à la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Le 30 mars 2024, le Président du Sénat Gérard Larcher m'a désignée pour intégrer le collège de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Cette nomination m'honore. Je suis fière de pouvoir **représenter le Sénat au sein de cette autorité administrative indépendante** qui travaille sur des sujets sur lesquels je suis engagée depuis de nombreuses années.



Je serai chargée en particulier des dossiers relatifs aux collectivités territoriales et à l'enseignement supérieur.

Désignation au sein de la commission spéciale sur le projet de loi relatif à la résilience et à la cybersécurité

Contraint par les délais de transposition de la directive NIS2, un projet de loi relatif à la résilience des activités d'importance vitale, à la protection des infrastructures critiques, à la cybersécurité et à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier devra bientôt être déposé au Sénat.

Ce texte assurera cette **transposition de la directive sur la résilience des entités critiques**, dite NIS 2. Il sera examiné par une commission spéciale dont je serai membre.

Cette loi imposera de nouvelles obligations de cybersécurité aux collectivités territoriales.



Je serai donc particulièrement attentive à ce que **les collectivités soient soutenues et accompagnées dans leur mise en conformité.**

Participation au Forum InCyber à Lille

Du 26 au 28 mars dernier, se tenait le **Forum InCyber à Lille**. L'édition de cette année était consacrée à l'Intelligence artificielle et à la réinvention de la cybersécurité à l'ère de l'intelligence artificielle. Invitée à intervenir au cours d'une "agora" sur l'Intelligence Artificielle.



Le 27 mars, j'ai pu me rendre sur place et rencontrer les acteurs du secteur notamment des entrepreneurs, des membres de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), des représentants de grandes plateformes.

J'ai enfin pu **constater le dynamisme des entreprises françaises qui doivent être accompagnées pour la construction d'un informatique souverain.**



Intervention au Tech for Future au Grand Rex

Le 28 mars dernier, le journal La Tribune organisait, comme chaque année, l'événement Tech for Future, après-midi de débats entre chercheurs, experts, startups, investisseurs, grands groupes et décideurs politiques français et européens.

J'ai été invitée à intervenir, aux côtés de M. Patrick Perez, CEO de Kyutai et M. Arno PONZ, délégué général Think Thank de Digital New Deal, lors du grand débat d'ouverture intitulé "**quel réarmement numérique pour l'Europe ?**".

J'ai notamment souligné **l'importance des textes européens adoptés récemment et la nécessité d'une politique européenne industrielle ambitieuse** tant du point de vue des infrastructures en réseau que de l'informatique en nuage, aujourd'hui hélas pas assez volontariste.



Questions au Gouvernement

Remboursement des soutiens-gorge post-opérateurs

Chaque année, plus de 60 000 nouveaux cas de cancer du sein sont détectés en France métropolitaine, nécessitant souvent des actes chirurgicaux.

Suite à une telle opération, le port d'un soutien-gorge postopératoire est parfois nécessaire. Pourtant, ils ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale alors qu'ils représentent une dépense importante pour ces femmes en phase de guérison.



J'ai donc interpellé le Gouvernement par le biais **d'une question écrite sur les raisons pour lesquelles les soutiens-gorge postopératoires ou de compression postopératoire ne sont pas remboursés**, alors que les cannes et les atelles délivrés sur prescription le sont.

Bilan de la formation au numérique des formateurs instaurée par la loi pour une école de la confiance



Le mardi 7 mai, j'ai **demandé au gouvernement, par une question orale, un bilan de la formation au numérique des formateurs, instaurée par la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.**

En 2018, j'avais formulé **de nombreuses recommandations dans mon rapport « Prendre en main notre destin numérique – l'urgence de la formation »** afin que les élèves et tous les citoyens soient des acteurs actifs de leur destin

L'une d'elles, la **formation des étudiants au professorat et des enseignants à la maîtrise des outils numériques et à la compréhension de leurs enjeux multiples**, a été le fondement d'un de mes amendements à la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Cet amendement avait été largement adopté.

Depuis la promulgation de cette loi, je n'ai eu de cesse de demander un bilan de cette disposition, d'autant que la protection des jeunes en ligne est souvent uniquement appréhendée en termes de sécurité.

Le ministre de la santé Frédéric Valletoux, présent au nom de la ministre de l'Éducation Nicole Belloubet, m'a fourni hélas une réponse plutôt lacunaire.

numérique.

Évaluation du dispositif "Culture à l'hôpital"

En 1999, le ministre de la culture et le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale avaient signé une première convention qui a donné naissance au **programme « Culture à l'hôpital », encourageant les projets culturels dans les hôpitaux.**

Elle a été **renouvelée en 2010** en intégrant une déclinaison territoriale, avec la signature de conventions régionales entre les directions des affaires culturelles (DRAC) et les agences régionales de santé (ARS). Cette **convention est cependant caduque depuis 2019, soit depuis cinq ans !**

Convaincue de la nécessité de **faire de l'hôpital un lieu plus humain et ouvert sur la culture**, j'ai amendé depuis de nombreuses années plusieurs textes en ce sens et, en mai, j'ai décidé d'interroger le gouvernement qui travaille enfin sur le renouvellement de ladite convention



Je lui ai donc **demandé, par le biais d'une question écrite, un bilan de la convention de 2010 et un point d'étape des travaux actuels pour l'élaboration de la nouvelle convention.**

Je l'ai également questionné sur une éventuelle augmentation des crédits consacrés à ces programmes et/ou la possibilité d'ouvrir leur financement au mécénat d'entreprise pour assurer leur continuité.

Suite de mon interpellation de la ministre de la culture sur les dispositifs d'éducation à l'image

En février dernier, j'ai interpellé par courrier Nicole Belloubet, ministre de la culture, sur les **conséquences des modifications des règles de remplacement et de formation des enseignants sur la mise en œuvre des dispositifs d'Éducation à l'image.**

Les réformes engagées par M. Gabriel Attal, lorsqu'il était ministre de l'Éducation nationale, les **menacent en effet fortement ces dispositifs dont**

Si l'on peut comprendre la nécessité de mieux garantir les remplacements de courte durée, la continuité de ces dispositifs d'Éducation à l'image doit aussi être assurée.

L'engagement des collectivités territoriales, notamment des régions et des départements pour une culture pour tous, partout doit enfin être apprécié.

En mai, la ministre de la culture a

bénéficient chaque année près de deux millions d'élèves et pour lesquels les collectivités territoriales se mobilisent fortement.

D'une part, la mise en œuvre des formations hors du temps scolaire a engendré un désengagement ou une désinscription d'enseignants volontaires. D'autre part, le remplacement des enseignants pour les cours des autres classes, pendant la sortie au cinéma, avec les classes participant au dispositif, ont entraîné l'annulation des projections prévues avec les élèves.



répondu à ce courrier et m'a détaillé les objectifs du gouvernement qui seront mis en œuvre de manière progressive : « 30% des actions de formation continue des enseignants sans impact sur le temps d'enseignement dû aux élèves à partir de la rentrée 2023 ; 50% à partir de janvier 2024 et 100% des actions de formation continue seront ainsi positionnées à la rentrée de 2024 ».

Je lui réponde qu'il était nécessaire **que l'ensemble des objectifs du gouvernement soient remplis à la rentrée 2024 afin qu'aucune partie prenante ne soit pénalisée.**

Je vous encourage évidemment à me communiquer toute difficulté que vous pourrez rencontrer à l'échelle locale.

Sur tous les fronts



TURRETOT - Hommage à notre ancien collègue Charles REVET



ROUEN - Chapelle Corneille - Assises du patrimoine de la Région Normandie



GIVERNY - Vernissage au Musée des impressionnistes de l'exposition "L'impressionnisme et la mer" avec Alexandre Rassaërt, Président du Département de l'Eure



ROUEN - Lancement du Festival Normandie Impressionnisme au Musée des Beaux-Arts avec Joachim Pissaro, président du festival, et notre directeur Philippe Platel, ainsi que les représentants des collectivités territoriales.



SAINTE-ADRESSE - A l'invitation du maire Hubert de Jean de la Batie et de son équipe municipale, cérémonies des 25 ans du jumelage avec la commune de La Panne (Belgique) et les 110 ans de l'installation du gouvernement belge en exil, en présence de son Excellence l'Ambassadeur de Belgique en France Monsieur Johan Indekeu



PAVILLY - Réunion "Statut de l'élu local" organisée par les sénateurs Agnès CANAYER, Pascal MARTIN, Catherine MORIN-DESAILLY et Patrick CHAUVET, avec pour invité Mathieu DARNAUD, Vice-Président du Sénat en charge des collectivités territoriales



YVETOT - Cérémonie de la Journée nationale des Sapeurs-Pompiers à l'issue du 123ème congrès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Seine-Maritime



ARROMANCHES - Inauguration de l'exposition "Lire le Débarquement" / Célébrations du 80ème anniversaire du Débarquement



SAINT-VALERY-EN-CAUX / **COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'ALBATRE** - Cérémonies commémoratives du 84ème anniversaire de la bataille de la poche de Saint-Valery-en-Caux de juin 1940



ROUEN - Rencontre avec les élèves du collège Barbey d'Aurevilly



PARIS - Cérémonie de remise des Lauriers de l'audiovisuel au Théâtre de Marigny



SENAT - Rencontre de notre groupe interparlementaire d'amitié France-Maroc avec une délégation de la Chambre des Conseillers du Maroc



PARIS - Visite du stand Normandie au salon Vivatech consacré à l'innovation technologique, en soutien à nos entreprises normandes



ANGERS - Congrès de "Sites & Cités remarquables", association de villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé aujourd'hui "Sites patrimoniaux remarquables" et les villes et pays signataires de la convention "Ville et Pays d'art et d'histoire", Table ronde sur l'attractivités des centres anciens



SENAT - Présentation à mes collègues Sénateurs, Présidents des groupes d'amitié des pays concernés par le Débarquement, du dossier de candidature des plages du débarquement de Normandie au patrimoine mondial de l'UNESCO, porté par la Région Normandie

Revue de presse

Dossier Cybersécurité et collectivités territoriales : "La réponse ne peut être qu'européenne"

Voici un article paru dans RégionsMagazine en mars dernier, où je suis interrogée sur le thème de la cybersécurité pour avoir conduit de nombreux travaux sur ce vaste sujet depuis 10 ans : rapports et propositions de résolution sur la régulation du numérique et la cybersécurité par notre commission des affaires européennes, mission sénatoriale d'information conduite à la demande des 2015 au lendemain de l'affaire Snowden, missions d'enquête Tik Tok et ingérences étrangères ...

La cybersécurité est un vaste sujet : sécurité des infrastructures, résilience de nos systèmes d'information et de communication, sécurité des services, réseaux sociaux et des messageries ...

« La réponse ne peut être qu'euro-péenne »

La sénatrice Catherine Morin-Desailly, élue de la Région Normandie, se bat depuis des années pour faire renforcer les positions de la France, et de l'Europe, face à la cybercriminalité.

Élue au Sénat depuis 2004, où elle est membre de la commission culture et éducation, conseillère régionale de Normandie depuis 2015, Catherine Morin-Desailly s'est fait une spécialité d'intervenir à la Chambre haute sur des thèmes aussi pointus que la cybersécurité et l'intelligence artificielle. Le 13 décembre dernier, elle a notamment été à l'origine, avec deux autres collègues, d'une proposition de résolution européenne destinée à renforcer la solidarité et les capacités de l'UE afin « de détecter les incidents de cybersécurité, de s'y préparer et d'y réagir ». Car pour assurer la réponse à la cybercriminalité ne peut être qu'euro-péenne. Elle explique pourquoi à Régions Magazine.



Le 13 janvier, le commissaire européen Thierry Breton (4^e en partant de la gauche) a été reçu au Sénat. Face à lui tout à droite, la sénatrice Catherine Morin-Desailly.

Régions Magazine : Lors de vos interventions au Sénat à propos de la cybersécurité, vous insistez toujours sur le caractère européen de la réponse. Pourquoi ?

Catherine Morin-Desailly : Je travaille sur ce sujet depuis 2013, en fait depuis les révélations d'Edward Snowden sur le système de surveillance planétaire mis au point par les services secrets américains. En 2015, à l'issue d'une mission commune d'information dont j'étais la rapporteure, le Sénat a insisté sur le rôle que devait jouer l'Europe dans la gouvernance mondiale de l'internet. Nous avions alors formulé une cinquantaine de propositions, dont un certain nombre ont été suivies d'effets après beaucoup d'interpellations de nos gouvernements successifs en France et à Bruxelles.

Par exemple j'y demandais la réouverture de la directive e-commerce pour une vraie régulation des plateformes. Il aura fallu près de 10 ans pour y par venir. Déjà à l'époque nous alertions sur le fait qu'internet était devenu un terrain d'hy surveillance et de vulnérabilité, le nouveau terrain d'affrontement mondial pour la domination du monde par l'économie et la connaissance, le théâtre de cyberattaques en tous genres. Depuis, les choses n'ont fait qu'empirer, en volume, en gravité, en probabilité, en fréquence et surtout en sophistication de stratégie d'attaque, avec des conséquences territoriales préjudiciables, voire irréversibles, notamment sur l'économie et sur l'emploi : attaques de nos infrastructures collectives, hôpitaux... Il est aujourd'hui

« En cette année où des élections ont lieu dans le monde entier, y compris en Europe, nous devons y être particulièrement vigilants. »

capital de sécuriser au maximum nos infrastructures vitales. Cela vaut pour l'état, bien sûr mais aussi pour nos collectivités. La menace est posté-forme, via les réseaux distribués par les grandes plateformes et qui font apparaître de nouvelles formes de délinquance, de désinformation et de manipulation des opinions. L'affaire Cambridge Analytica étend le second

avantissement, où avec la complicité de Facebook, les Russes ont manipulé l'élection présidentielle américaine de 2016. En cette année où des élections ont lieu dans le monde entier, y compris en Europe, nous devons y être particulièrement vigilants.

RM : La Région Normandie, dont vous êtes élue, a elle-même fait l'objet d'une cyberattaque (NOLR : lire par ailleurs)...

CM-D : Oui, et elle n'est pas la seule collectivité attaquée. Elle a prouvé sa résilience, ayant anticipé ce genre de crise pour sécuriser un certain nombre d'outils. Cela a engendré une nouvelle organisation, avec une attention renouvelée aux systèmes d'information.

Notre président de Région Hervé Morin, ancien ministre de la Défense, s'est préoccupé très tôt des questions de cybersécurité. Sous son impulsion, la Normandie a été la première Région à s'être dotée d'un centre de réponses dédié aux incidents de cybersécurité : le CSIRT Normandie Cyber qui s'inscrit dans un dispositif national proposé par l'ANSSI. Il s'agit d'apporter conseils et aides aux entreprises mais également aux collectivités territoriales petites et moyennes menacées ou attaquées.

Par ailleurs, la Région (en lien avec la Communauté urbaine de Caen-la-Mer, la Métropole de Rouen et la CU du Havre) porte un projet de « Campus cyber normand » visant à fédérer les acteurs et à faciliter la mise en relation entre les besoins et les solutions offertes par l'écosystème régional de la cybersécurité. Il y a aussi pour nos entreprises des questions de bonnes pratiques que seules des formations initiales et continues permettent d'acquérir. Dans un rapport intitulé « La formation à l'heure du numérique, reprendre en main notre destin », rédigé en 2019, je pointais du doigt une nécessité montante en complexité de tous, constatant après enquête qu'on était loin du compte.



Catherine Morin-Desailly membre de la commission culture et éducation du Sénat et conseillère régionale de Normandie depuis 2015.

Par exemple, il est important que les collectivités et services publics choisissent leur prestataire de traitement de leurs données, qui sont par définition sensibles, et constituent un actif stratégique majeur.

RM : Pourquoi ?

CM-D : D'abord parce que nous n'avons pas mesure, à la différence d'autres nations comme les États-Unis, que la révolution numérique

nécessitait de disposer d'une stratégie globale, d'un Chief Technical officer, c'est-à-dire d'un « Haut-commissaire au numérique » auprès du Premier ministre, qui coordonne au plus haut niveau l'action de l'État. Or nous avons eu quatre ministres du Numérique en six ans, disposant d'une équipe et d'attributions assez restreintes.

En France, comme en Europe, nous n'avons pas su non plus >>>

» Impulser, ces trente dernières années, une véritable politique industrielle nous permettant de conserver une autonomie stratégique en la matière. Si nous avons dû construire les réseaux, nous ne soutenons pas assez de manière pérenne nos propres entreprises du Cloud. Par exemple, au lieu de favoriser une libre concurrence, nous confions nos données à des acteurs étrangers ne nous protégeant pas des lois extrajuridictionnelles. Les crises successives, Covid puis Ukraine, ont au moins permis de faire apparaître de manière très claire notre perte de souveraineté et d'entraîner une prise de conscience. Ce sursaut, nous l'avons enfin aujourd'hui grâce au régulateur

« En France, nous avons eu quatre ministres du Numérique en six ans, disposant d'une équipe et d'attributions assez restreintes... »

du secteur, le commissaire Thierry Breton, que nous avons reçu au Sénat le 18 janvier, et dont nous soutenons l'action fondamentale en faveur d'une régulation du numérique, après le DMA, le DSA, enfin

l'IA Act, adopté à l'unanimité par les 27 États membres le 2 février. Ce dernier texte, première mondiale, doit permettre un équilibre entre l'innovation des entreprises et la sécurité des citoyens. Certains, comme l'ancien secrétaire d'État au numérique Cédric O, membre du Comité de l'intelligence artificielle générative, ont tenté d'infléchir cet équilibre, rendant opposable innovation et sécurité. Sans doute son actionnariat dans l'entreprise Mistral AI, partenaire de Microsoft, l'a-t-il conduit à défendre d'autres intérêts que l'intérêt général privé, au contraire fort heureusement de nos députés européens. #

Propos recueillis par Philippe Martin

Un ancien ministre pour cible

Lors de la séance de questions au gouvernement au Sénat, le mercredi 20 décembre, Catherine Morin-Desailly s'est attaquée à la start-up Mistral AI et à l'un de ses actionnaires, l'ancien ministre du Numérique Cédric O.

« On sait que Cédric O et Mistral ont pesé sur la position du gouvernement français quant au projet de régulation IA de la Commission européenne, qu'ils ont tenté d'affaiblir, position en phase avec les géants américains, qui ont trouvé là leur meilleur avocat », a-t-elle affirmé.

Avant de poursuivre : « La presse a fait état de l'enrichissement spectaculaire de l'ancien ministre du numérique, Cédric O, entré au capital de la société Mistral AI, où les intérêts des sociétés et fonds d'investissement américains sont largement représentés, cette opération financière choquée au sein même du Comité intergouvernemental sur l'IA que vous avez mis en place, madame la Première ministre. Comment est-il possible que Cédric O siège dans ce comité qui est censé éclairer l'action publique dans un domaine aussi stratégique pour la France ? », a-t-elle lancé en s'adressant à Elisabeth Borne.

Interrogée par l'AFP, Cédric O a répondu qu'il « respecte toutes les obligations de transparence par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie publique ». Cette instance avait déjà



Catherine Morin-Desailly lors de son intervention au Sénat le 20 décembre dernier.

d'État. Elle ne s'est pas encore prononcée sur le dossier Mistral. Selon plusieurs sources, l'ex-ministre pourrait empêcher 25 millions d'euros après avoir investi 176,30 euros (176,30 actions à 0,01 centime d'euro) dans Mistral, start-up fondée le 28 avril 2023, et devenue licorne en moins de neuf mois. Pour sa part, le Commissaire européen Thierry Breton, qui s'est beaucoup battu pour le vote de l'IA Act, a déclaré dans une interview au quotidien La Tribune, « qu'en matière d'intelligence artificielle, ni les Gafam ni Mistral ne défendent l'intérêt général ». #

PAYS DE LA LOIRE CYBER ASSISTANCE

**Votre allié
en cas de
cyberattaque**

Un service à destination des ETI - PME, associations et collectivités

- Interventions d'urgence en cas de cyberattaque
- Mise en relation avec des prestataires labellisés
- Disponible 24h/24 et 7j/7
- Actions de sensibilisation et de prévention
- Diffusion des recommandations de l'ANSSI et de cyberveilleance.gouv.fr

**PAYS DE LA LOIRE
CYBER ASSISTANCE**
0 800 100 200
(service et appel gratuits)
cyberassistance@paysdelaloire.fr

Soutenu par

CNews : ["La sénatrice Catherine Morin-Desailly se félicite du "Digital Market Acts" : " Il n'y avait aucune régulation du marché numérique"](#)

L'Opinion : ["La souveraineté de l'Europe garantit la liberté des Européens - par les Centristes, libéraux, démocrates, européens"](#)

Paris-Normandie : [" "La donnée est un enjeu majeur" : la sénatrice Catherine Morin-Desailly nommée à la CNIL"](#)

Actu.fr : ["Le studio de musique a été inauguré à Gournay-en-Bray"](#)

Sénat : ["Remboursement des soutiens-gorge postopératoires"](#)

Public Sénat : ["Protection des données, pornographie, cyberharcèlement : députés et sénateurs trouvent un accord sur le projet de loi numérique"](#)

Public Sénat : ["Majorité numérique à 15 ans : « La problématique, c'est le système pour vérifier l'âge »"](#)

Les Eco : ["France : le gouvernement français face au casse-tête de la restitution des biens coloniaux"](#)

Public Sénat : ["Rapport sur l'usage des écrans chez les enfants : « Nous avons perdu six ans », déplore la sénatrice Catherine Morin-Desailly"](#)

Nous contacter

Au Sénat

**Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06
Tel : 01.42.34.29.95
c.morin-desailly@senat.fr**

En Seine-Maritime

**Permanence parlementaire
8 bis rue Alsace-Lorraine
76000 ROUEN
Tel : 02.35.15.38.30
catherine.morindesailly@wanadoo.fr**

Léa DIVO

Anne-Sophie DESCHAMPS

Directrice de la publication : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY, vous pouvez vous désabonner.

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seule Catherine MORIN-DESAILLY est destinataire des informations que vous lui communiquez.